

 <p>FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TRIATHLON</p>	COMMISSION NATIONALE DES GRANDES ÉPREUVES	
	LABELLISATION ANIMATEURS	CAHIER DES CHARGES SAISON 2017

1. LA LABELLISATION FÉDÉRALE

La labellisation fédérale assure la mise en œuvre d'une prestation de qualité aux organisateurs des Grandes Épreuves Fédérales.

Pour les Grandes Épreuves Fédérales, et au regard de l'importance de leurs évènements et du développement de leurs courses annexes, les organisateurs gèrent librement, et en dehors de toute ingérence fédérale, la relation commerciale avec les animateurs labellisés.

Seule l'animation sur les étapes du Grand Prix F.F.TRI., Championnat de France des Clubs de Division 1 de Triathlon (2 animateurs), ainsi que les courses annexes s'y rapportant, est prise en charge financièrement par la F.F.TRI.. Dans le cadre des étapes dudit championnat, un appel d'offre sera diffusé en amont de la saison, auquel pourront répondre les animateurs « labellisés » ou les animateurs « stagiaires » de l'année en cours. La F.F.TRI. se réserve le droit de choisir les animateurs désignés pour ces compétitions.

Les animateurs doivent pouvoir justifier d'un numéro de Siret, et être en règle avec les règles sociales et fiscales françaises.

2. PRINCIPE DE LA LABELLISATION

- L'appel à candidature est diffusé annuellement sur le site fédéral sur la période du 1^{er} au 30 septembre, pour l'année suivante.
- Les animateurs déjà labellisés font acte de candidature chaque année.
- Le candidat « animateur » fait acte de candidature par courrier auprès de la F.F.TRI. avant le 15 octobre.
- La labellisation est délivrée pour l'année civile.
- Le nombre d'animateurs labellisés titulaires comme le nombre d'animateurs « stagiaires » ne n'est pas limité.
- Les candidatures d'animateurs « stagiaires » sont retenues sur dossier, déposé également avant le 15 octobre.
- Après étude des candidatures, et sur proposition du collège des Délégués Techniques, la Commission Nationale des Grandes Épreuves sélectionnera, dans la liste des candidats, les animateurs titulaires et éventuellement les animateurs « stagiaires » qui répondront aux attentes des prestations sur les Grandes Épreuves Fédérales.
- La Commission Nationale des Grandes Épreuves présente à l'approbation du Bureau Exécutif Fédéral la liste des animateurs labellisés, pour la saison à venir.
- Le ou les animateurs non reconduits, ne pourront postuler de nouveau à cette labellisation que pour l'année N+2.

- La Commission Nationale des Grandes Épreuves se réserve le droit, dans les 5 jours ouvrables suivant les épreuves et par lettre recommandée :
 - a. d'avertir l'animateur d'une insatisfaction remarquée sur une épreuve,
 - b. de retirer, après 1 avertissement, la labellisation de l'année en cours pour tout manquement à l'éthique sportive, ou pour discours pouvant porter préjudice moral à la F.F.TRI.. Ce retrait éventuel de labellisation fera l'objet d'une communication par courrier aux organisateurs des Grandes Épreuves Fédérales et aux Ligues.

3. CAHIER DES CHARGES

L'animateur, candidat à la labellisation, doit :

- Justifier de **8 prestations minimum** lors des deux dernières saisons sportives sur des épreuves de Triathlon, Duathlon, Aquathlon ou toute autre épreuve agréée par la F.F.TRI..
- Justifier d'au moins 2 prestations dans la saison sportive en cours, sur les Grandes Épreuves Fédérales pour **les animateurs labellisés**.
- Assister à un regroupement annuel éventuel d'une journée des animateurs labellisés. Cette réunion se déroule à Paris, les frais de transport sont à la charge de l'animateur.
- S'engager à :
 - Connaître la Réglementation Sportive des Grandes Épreuves Fédérales en vigueur.
 - Faire la promotion de la F.F.TRI., de ses partenaires et de ses actions.
 - Porter la tenue fédérale qui lui a été remise dans le cadre de la dotation officielle. En cas de mauvaises conditions météorologiques, une tenue personnelle de même marque que la dotation officielle ou neutre est acceptée.
 - Répondre aux exigences et demandes du Délégué Technique Fédéral référent, 1^{er} interlocuteur de l'animateur.
 - Produire une prestation préparée notamment par l'étude des listes des engagés et la désignation des athlètes par leur identité plutôt que leur numéro de dossard.
 - Après chaque prestation, rédiger une synthèse de l'épreuve par courses, accompagnée d'au minima 3 photos représentatives de l'épreuve, et l'envoyer à l'adresse contact@fftri.com au **plus tard avant 12h le lendemain** de l'épreuve pour insertion sur le site web fédéral.
 - S'accorder avec l'organisateur sur les moyens techniques de sonorisation à mettre en place.
 - Se munir de la « Marseillaise », qui sera transmise au sonorisateur, dès lors qu'un titre de Champion de France (individuel ou club) est décerné.

Remarques :

L'ensemble des courses des Grandes Épreuves Fédérales doit être :

- précédé d'une présentation des favoris présents et de leurs palmarès,
- suivi d'une cérémonie protocolaire répondant aux exigences fédérales détaillées ci-après (cf. 4. Cérémonie Protocolaire).

4. CÉRÉMONIE PROTOCOLAIRE

Toutes les cérémonies protocolaires, effectuées dans le cadre d'une Grande Épreuve Fédérale, devront s'organiser selon le protocole suivant :

A. PROTOCOLE DE REMISE DES PRIX

Les concurrentes féminines recevront leurs récompenses avant les concurrents masculins.

1. Prennent position à 10 mètres du podium, en ligne et dans l'ordre suivant :
 - le guide avec un coussin sur lequel sont positionnées les médailles,
 - les 3 athlètes récipiendaires dans l'ordre suivant :
 - 2^{ème} du classement,
 - 1^{er} du classement,
 - 3^{ème} du classement,
 - les 2 personnalités maximum,
2. Au lancement d'un jingle, annonçant le début du protocole, les participants au protocole s'avance en ligne pour prendre place sur le podium et l'animateur annonce : « **Cérémonie protocolaire du** (le nom de la compétition) ».
3. Chaque participant prend place :
 - le guide, à gauche du podium (lorsque vous faites face au podium),
 - 2^{ème} du classement, derrière la seconde marche,
 - 1^{er} du classement, derrière la première marche,
 - 3^{ème} du classement, derrière la troisième marche,
 - les personnalités, à droite du podium (lorsque vous faites face au podium).
4. Dès que tout le monde est en position, l'animateur annonce : « **Les médailles seront remises aujourd'hui par Monsieur X / Madame X** (en mentionnant le titre et la fonction de la personnalité). **Les bouquets de fleurs seront remis aujourd'hui par Monsieur Y / Madame Y** (en mentionnant le titre et la fonction de la personnalité) »
5. Après une pause de 5 secondes, l'animateur continue :
 - « **Troisième du** (le nom de la compétition) **est** (le nom de l'athlète) **de** (pays/club) ». L'athlète récipiendaire prend alors place sur la 3^{ème} marche du podium.
 - « **Deuxième du** (le nom de la compétition) **est** (le nom de l'athlète) **de** (pays/club) ». L'athlète récipiendaire prend alors place sur la 2^{ème} marche du podium.
 - « **Premier(ère) et vainqueur du** (le nom de la compétition) **est** (le nom de l'athlète) **de** (pays/club) ». L'athlète récipiendaire prend alors place sur la 1^{ère} marche du podium.
6. Une fois que les récipiendaires sont en place :
 - a. La personnalité remettant les médailles et le guide (*porteur de médailles*) s'approchent du podium. La personnalité place la médaille autour du cou du l'athlète ou club classé à la 3^{ème} position, puis à l'athlète ou club classé 2^{ème}, et pour finir par l'athlète ou club classé à la 1^{ère} position du championnat.
 - b. Le guide se saisit alors des bouquets de fleurs. Le guide (*porteur des bouquets*) de fleurs et la personnalité remettant le bouquet s'approchent du podium. La personnalité remet les bouquets aux récipiendaires, dans l'ordre précédemment cité.
 - c. Après cela, le porteur et les personnalités reculent de 2 mètres pour se remettre à leur place initiale, et offrir à la presse une vue claire du gagnant.

7. En option, une bouteille de vin (méthode champenoise) peut être offerte à chacun des 3 concurrents après que la cérémonie soit terminée.
8. Lorsque le champagne a été offert, et que la presse a eu le temps suffisant pour travailler, le guide, les récipiendaires et les personnalités s'alignent de nouveau derrière le podium avant de s'éloigner de ce dernier.

B. REMISE DES PRIX PAR LES PERSONNALITÉS

Deux personnalités maximum sont exigées pour réaliser la cérémonie protocolaire, la première pour les médailles (et maillots, si nécessaire) et la seconde pour les bouquets de fleurs. Il conviendra de vous rapprocher du Délégué Technique Fédéral, et de l'Opérateur, en amont de cette cérémonie, afin de connaître les personnalités désignées pour remettre les récompenses.

Le Délégué Technique Fédéral et l'Opérateur veillent d'un commun accord au choix le plus approprié des personnalités désignées.

Les personnalités remettant les médailles et les fleurs sont choisies parmi le rang le plus haut du CIO, du CNOSF, de l'ITU, de la F.F.TRI., du gouvernement, des collectivités territoriales et des représentants des sponsors de l'événement.

Si possible, les personnalités remettant les récompenses aux athlètes féminins et aux athlètes masculins sont différentes.

Une troisième personnalité peut être conviée à la cérémonie protocolaire dans le cadre d'une récompense spécifique à l'épreuve (cadeau partenaire).